

Questions de métrique kabyle traditionnelle

Kamal Bouamara
Université de Béjaïa (Algérie)

تعالج هذه المساهمة إشكالية العروض في الشعر القبائلي التقليدي، فتبرز أنماط "الأشكال" المستعملة فيه، والتي تنوزع إلى ثلاث مستويات هرمية، هي: الوزن، و"الشكل الثابت"، و"الشكل الوسيط" أو المقطع (الفرعي). وقد قام المقال بجرد مختلف الفرضيات التي تمخضت عن التفكير في هذه المسألة خلال المرحلة الاستعمارية الفرنسية، مشيراً إلى أنها، أي الفرضيات، وعلى الرغم من أهميتها جميعاً، لم يكن لها نفس التأثير على المتلقي. واستناداً إلى الفرضية الرائجة في الأوساط القبائلية، والتي دافع عنها بن سيدرة وفرعون ومعمري، حاولت المساهمة جرد أنواع الأوزان و"الأشكال الثابتة" التي يوظفها الشعر المدروس هنا، وتقديم أمثلة موضحة لكل حالة.

La poésie kabyle contemporaine est sensiblement différente de la poésie traditionnelle. Bien qu'il ne s'agisse ici que de cette dernière, nous pensons qu'il est nécessaire de commencer par montrer en quoi la première se démarque de la seconde. Cette distinction est par ailleurs nécessaire pour mieux cerner les contours de l'objet dont il sera question dans la présente contribution.

Ainsi que nous l'avons écrit ailleurs (Bouamara, 2007), la littérature kabyle actuelle n'est plus ce qu'elle était au début de l'indépendance politique de l'Algérie, et encore moins durant l'époque coloniale française (1830-1962). La transformation profonde de la configuration littéraire d'expression kabyle traditionnelle est due, essentiellement, à l'avènement en Algérie, voire au Maghreb, de deux phénomènes culturels importants : il s'agit, d'un côté, de ce que l'on appelle le processus de « passage à l'écrit » et, de l'autre, de la médiatisation. Le phénomène de l'écrit, qui a traversé à la fois la langue et la culture berbères (dont la littérature) dès le milieu du XIX^e siècle, a donné naissance, dans un premier temps, à une *littérature orale transcrite* et, plus tard, à une *littérature écrite*, dont la première création écrite en kabyle remonte aux années 1940¹. De leur côté, les moyens modernes de communication, à l'instar du disque magnétique et de la radio², et leur investissement immédiat par les artistes kabyles, notamment en France où il y a eu, dès les années 1910/20, une forte émigration, ont donné lieu à une *littérature orale médiatisée*. A l'heure actuelle, cette littérature écrite est diversement composée, puisque plusieurs genres dits « modernes » sont représentés : poésie, roman, nouvelle, chronique, théâtre, etc. Par ailleurs, en ce qui

¹ *Les cahiers de Bélaïd ou la Kabylie d'antan*, ouvrage qui n'a été publié par le FDB (Fichier de Documentation Berbère) qu'en 1963 (en version bilingue : kabyle/français), ont été rédigés en réalité dans les années 1940, puisque Bélaïd décède en 1950.

² La radio d'Alger a commencé à émettre en kabyle dès 1937 ; celle de Béjaïa (ex-Bougie) en 1947.

concerne la poésie écrite, de nombreux recueils ont été publiés durant ces deux dernières décennies, dans lesquels on trouve de la poésie versifiée, de la poésie libre, mais également de la prose poétique.

Pour ce qui est de la littérature orale traditionnelle, en général, nous pensons qu'elle présente au moins les deux caractéristiques suivantes :

- (i) elle est d'essence orale, ce qui signifie qu'elle se manifeste publiquement soit sous forme chantée, soit sous forme déclamée, ou alors sous forme mixte ;
- (ii) elle est très souvent³ versifiée.

La présente contribution se limitera à la métrique de cette poésie orale traditionnelle.

Quelques définitions relatives à la métrique

La métrique, écrit Cornulier (1995 : 13), est l'étude des *régularités systématiques* qui caractérisent la poésie littéraire versifiée, qu'il s'agisse des formes de vers (mètre), de groupes de vers (strophe) ou parfois de poèmes entiers (« forme fixe ») ... (c'est nous qui soulignons).

Etudier la métrique d'une poésie donnée, consiste donc à rendre compte des types de mètres qui y sont employés, des « formes fixes » des poèmes et, éventuellement, des « formes » intermédiaires. Le mètre étant défini par un nombre défini de syllabes, la syllabe est par conséquent l'unité de base de toute métrique. Au dessus du mètre, il y a la « forme fixe » du poème et, comme forme intermédiaire, on peut trouver éventuellement les strophes, voire les sous-strophes. L'existence de la strophe n'est par ailleurs attestée que si le poème est constitué de vers dont le nombre correspond, au moins, au double de celui dont les formes fixes simples sont formées. En outre, les strophes, lorsqu'elles existent, sont délimitées par le changement de la rime à l'intérieur du poème. Nous y reviendrons.

Les différentes hypothèses sur la métrique kabyle

La réflexion sur les mécanismes qui meuvent la poésie kabyle traditionnelle remonte à l'époque coloniale⁴. Après l'indépendance, elle n'a pas cessé de connaître un regain d'intérêt, dans la mesure où des hypothèses abondent. Nous nous limiterons aux plus importantes et par ordre chronologique de leur apparition.

L'hypothèse de Basset (1952)⁵

En analysant quelques poèmes de veines et de factures différentes, Basset a proposé pour le kabyle une théorie de type accentuelle. « Sa description, écrit

³ Dans les dits de chez Cheikh Mohand (Mammeri, 1990), on trouve bien de la prose rythmée.

⁴ Voir notamment Hanoteau (1867), Ben Sedira (1887) et Basset (1952).

⁵ La première édition des écrits de Basset sur la métrique kabyle date de 1952 ; ici, nous utilisons l'édition de l'*EDB* (1986, 1989).

Bouamara (2003 : 303), a porté sur la rime, la scansion syllabique et les accents. Sur la base de la rime, Basset a distingué deux types de poèmes : (i) deux neuvains dont la rime est configurée comme suit : aab, aab, aab ; (ii) six sizains dont la formule rimique est variable d'un poème à l'autre. Sur la base du décompte syllabique, il a constaté l'irrégularité du nombre de syllabes en passant d'un vers à l'autre (le nombre va de 5 à 8) [...]. Enfin, sur la base de l'accent, l'auteur a décelé, en général, 03 accents pour chaque vers analysé ». Il s'agit donc, selon Basset, d'une métrique à trois accents.

L'hypothèse de Mammeri (1969, 1991)

Selon Mammeri (1969 : 79, 1991 : 84), qui a repris Ben Sedira (1887) et Feraoun (1960), le vers kabyle est fondé sur trois caractéristiques : la syllabe, le décompte syllabique et, enfin, la rime ou l'assonance – qui marque toujours la fin de vers.

L'hypothèse de Chaker (1984)

A travers son analyse qui a porté sur deux poèmes appartenant à la veine dite villageoise, Chaker remarque que le vers kabyle repose plus fondamentalement sur deux types de récurrences :

- (i) récurrences phoniques, dont : *a.* intonatives ; *b.* accentuelles ; *c.* phonologiques parmi lesquelles la rime (ou l'assonance) ;
- (ii) récurrences grammaticales, au sens large du terme : lexicales, morphologiques et syntaxiques.

Chaker (1984 : 43) soutient que l'élément fondamental du vers kabyle se situe bien au niveau de la structuration prosodico-syntaxique et que « Les autres formes de récurrences, bien qu'elles ne soient pas totalement absentes (RIME, SYLLABATION..., cf. ci-dessus), paraissent nettement secondaires et peu prégnantes. »

Soulignons que dans cet article, Chaker propose une disposition typographique des vers en hémistiches.

L'hypothèse de Salhi (1996, 2007)

Salhi (1996 : 62) a axé sa démonstration en prenant en considération *a.* la mélodie de l'énoncé (vers), c'est-à-dire l'intonation ; *b.* son organisation syntaxique et *c.* son organisation sémantique. Autrement dit, Salhi propose également la disposition typographique des vers en hémistiches.

L'hypothèse de Bounfour (1999)

Bounfour a fondé son hypothèse sur trois types d'arguments : la structuration prosodico-syntaxique des vers, la qualité de la rime/assonance et la transcription autochtone de la poésie en caractères arabes. Selon Bounfour, les fins de vers

kabyles, par opposition aux fins des sous vers, s'achèvent par des syllabes marquées, comme la CVC ou CVCC.

Par ailleurs, Bounfour, comme Chaker et Salhi, propose la disposition des vers en hémistiches.

L'hypothèse de Bouamara (1995, 2003)

Après avoir remis en cause l'hypothèse selon laquelle la rime ne clôt pas seulement les fins de vers, mais également les fins des sous vers, Bouamara (2003 : 315 et suivantes) soutient que c'est la courbe intonative – qui se manifeste lors de la déclamation des poèmes oraux – qui constitue le critère démarcatif entre les fins de vers et celles des sous vers.

A l'instar de Chaker, Salhi et Bounfour, Bouamara propose également la disposition en hémistiches.

L'espace du présent article ne nous permettant pas d'en dire plus sur les fondements de chacune de ces hypothèses⁶, nous allons donc à l'essentiel. En fait, le nœud du problème que tente de traiter ces hypothèses se situe au niveau de la définition du vers (kabyle), d'où cette question récurrente : sur quels critères se définit le vers kabyle ? Selon :

- le nombre de syllabes et la rime ou assonance, qui clôt les fins de vers (Ben Sedira, 1887 ; Feraoun, 1960 ; Mammeri, 1969) ;
- le nombre de syllabes et la rime ou assonance, *en plus* d'autres critères, tels que l'accent (Basset, 1952), les éléments grammaticaux (Chaker, 1984), le rythme et l'harmonie (Salhi ; 1996, 2007), le marquage de la syllabe (Bounfour, 1999), l'intonation (Bouamara ; 1995, 2003).

Il va de soi qu'en fonction de l'hypothèse retenue, on aura affaire soit à des vers simples, soit à des vers composés, constitués de deux ou trois hémistiches (ou vers composants). En conséquence, nous obtiendrons, dans un cas comme dans l'autre, non seulement des mètres différents, mais également des « formes fixes » différentes.

On trouvera dans Bouamara (2003 : 312 et suivantes) un compte rendu détaillé et critique sur chacune de ces hypothèses. Par ailleurs, l'hypothèse que nous avons défendue pour la poésie kabyle – attribuée à Si Lbachir Amellah (1861-1930) – en 2003, nous paraît aujourd'hui limitée, parce qu'elle ne s'est fondée que sur l'intuition et l'ouïe. Ainsi que Chaker (1999) l'a fait pour l'accent en kabyle, il serait nécessaire de recourir à l'analyse instrumentale pour mesurer l'intonation et en avoir des données chiffrées.

Par prudence, nous nous en tiendrons donc ici à l'hypothèse défendue par la chaîne Ben Sedira (1887), Feraoun (1960) et Mammeri (1969, 1991) ; la seule hypothèse qui a par ailleurs fait école dans le domaine kabyle jusque-là. Selon ces auteurs, le vers kabyle est défini par le nombre de syllabes et la rime, qui clôt les fins de vers.

⁶ Pour plus de précisions sur ces différentes hypothèses, cf. Bouamara (2003 : 302 et suivantes).

Il va de soi que la rime constitue un critère important à la fois dans la définition du vers et dans celle de la « forme fixe » du poème.

Les différents mètres de la poésie kabyle traditionnelle

Dans l'un de ses travaux, Mammeri (1991) a essayé d'identifier les types de mètres de la poésie kabyle traditionnelle. Selon lui, ils sont au nombre de quatre : le 7-syllabe⁷, le 5-syllabe, le 4-syllabe et enfin le 3-syllabe, lequel est très épisodique. Typologie que nous admettons. En revanche, lorsque ces types se combinent entre eux et donnent lieu aux différentes « formes fixes », nous remarquons que certaines d'entre elles n'ont curieusement pas été repérées par l'auteur.

Dans le présent article, il s'agit de compléter autant que faire se peut cette liste de « formes fixes » et d'illustrer nos propos en donnant des exemples que nous puiserons dans un corpus de poèmes kabyles attestés. Notre corpus est essentiellement constitué des recueils suivants : Hanoteau (1867), Ben Sedira (1887), Boulifa (1904)⁸, Mammeri (1969, 1988) et enfin Bouamara (2003). Certains de ces recueils posent néanmoins un sérieux problème de datation : entre les trois premiers et les autres, il n'y a pas en effet de commune mesure. Les trois premiers, qui portent sur la poésie kabyle du XIX^e siècle (et sur celle des siècles précédents), ont été publiés au cours du XIX^e siècle. En revanche, bien qu'il soit question de poésie de la même époque, les autres n'ont été constitués et publiés qu'au cours du XX^e siècle. Ce problème de datation ne concerne pas seulement les recueils que nous venons de citer, il est généralisable à tous les autres travaux dont les conditions de collecte, de constitution et de publication sont similaires. La question qui s'impose est dès lors la suivante : comment doit-on traiter un recueil qui est censé rapporter les dits oraux des poètes du XIX^e siècle, voire du XVIII^e siècle, mais dont l'établissement et la publication n'ont été effectués qu'au cours du XX^e siècle, par exemple ? Est-ce vraiment de la poésie du XIX^e siècle (du XVIII^e siècle, etc.) ? La question mérite d'être posée.

Nous savons que dans le contexte de l'oralité, la mémoire des personnes est sélective et qu'au fil du temps, les productions orales, y compris les plus symboliques pour le groupe, s'érodent, s'oublent et disparaissent à jamais. Comme conséquence immédiate de ce phénomène d'érosion, qui est par ailleurs inhérent à toutes les littératures orales, nous n'arrivons à obtenir des poèmes du passé que des versions tronquées de mots, de vers, voire de strophes entières. Ces « amputations » pourraient en conséquence nous induire en erreur, particulièrement dans le champ de la métrique où il est question de mètres et de « formes fixes ». Elles pourraient par ailleurs fausser complètement les données métriques. Serait-ce la raison pour laquelle Mammeri (1991) n'a pas répertorié certaines « formes fixes » en usage dans la poésie kabyle « ancienne », comme le huitain et les formes à 10 et à 12 vers ?

⁷ Le 7-syllabe est pour Mammeri (1991 : 84) le vers « d'or » de la poésie kabyle.

⁸ Bien qu'il n'ait vu le jour qu'au tout début du XX^e siècle, le travail de Boulifa sur la poésie de Si Mohand Ou-Mhand a été réalisé du vivant même du poète.

Les « formes fixes » sans la rime

Selon la combinaison de ces types de mètres, nous obtiendrons les « formes fixes » que nous donnerons ci-après. Celles-ci peuvent avoir deux statuts différents : elles sont considérées soit comme des poèmes monostrophiques, soit comme des strophes (ou des sous-strophes) qui composent les poèmes longs.

Les formes monostrophiques

1) Le quatrain et le quintil

Les formes du quatrain et du quintil sont employées, par exemple, chez Sidi Qala, un poète qui a vécu bien avant l'avènement de la colonisation française en Algérie.

– Le quatrain : 77 77

L'exemple suivant est un poème de Sidi Qala (Mammeri, 1988 : 216).

Ddwa usemmid t-times

Remède froid-du c'est feu

Le remède au froid c'est le feu

Di ccetw'ur tessei nnuba

En hiver n'a pas-elle tour

Toujours là l'hiver

Anebdu teqqim wehdes

Été reste-elle seule

Vienne l'été et elle est délaissée

Alamma tella ssebba

Jusque existe-elle occasion

Sauf en cas de nécessité

Mais, contrairement à ce que soutient Mammeri (1991 : 85), certaines de ces formes ne sont pas archaïques, puisqu'elles étaient encore en usage au milieu du XIX^e siècle. Par ailleurs, on les trouve en usage chez les femmes, durant la guerre d'Algérie (1954-1962).

– Les quintils

(i) 747 77

Comme illustration, un fragment d'un poème de Mohand Saïd Ath Lhadj (Djellaoui, 2004 : 127) :

A ṭtir bu leğnaḥ yewwer

Ô oiseau aux ailes prend-toi le ciel

Oiseau aux ailes rapides, prends ton envol

Qbel a-tenqer

Avant poind-elle
Avant le lever du soleil

(ii) 777 77

Exemple : fragment d'un poème anonyme (Bouamara, 2005 : 95).

Amjahed seddaw ṭtarma

Maquisard-le en dessous mûrier-le
Quant au maquisard, embusqué derrière un mûrier

ɪluɛa-t-id ccɛf-is

Interpelle-il-lui chef-son
Le chef lui intima l'ordre

Mi s-yenna kkes lfista

Quand lui-dit-il ôtes veste-la
d'ôter sa tenue (militaire)

2) Les sizains

Le sizain se manifeste sous plusieurs formes, mais les plus connues sont les suivantes :

(i) 75 75 75

Exemple : fragment d'un poème de Mouh Aït Messaoud (Mammeri, 1988 : 132).

A Dadda Yusef ay ungal

Ô grand-frère Youcef ô symbole
Dadda Youcef maître des symboles

Ay ixfl-lehl-is

Ô premier de-pairs-ses
Prince des poètes

(ii) 74 74 77

Exemple : fragment d'un poème de Ahmed d'Ighil Hemmad⁹ (Mammeri, 1988 : 352 et suivantes)

Sslaṭ yefk a nnbi ṭtāher

Prière sur-toi ô Prophète parfait
Par toi je prélude Prophète impeccable

A nnwayri

Ô rayonnant
Et rayonnant

⁹ C'est cette forme que Ahmed Arab d'Ighil Hemmad a adoptée pour composer son poème *Lmursel* « l'envoyé ».

(iii) 57 57 57

Exemple : fragment d'un poème de Idir Ou-Bahman (Djellaoui, 2004 : 141).

A lehmam sru

Ô pigeon envole-toi

Ô pigeon prends ton envol

Netxil azegza l-leryac

S'il te plaît bleu de-plumes

Je t'en prie, oiseau aux plumes bleues

(iv) 77 77 77

Exemple : poème de Youcef Ou-Kaci (Mammeri, 1988 : 98).

Mmi-s n tağğalt aras

Fils-son de veuve brun

Le bel enfant de la veuve

Ur iṭṭaggad tirsasin

N'a pas peur balles

Est impavide sous les balles

Ces factures étaient déjà employées dans la poésie d'avant l'époque coloniale ; on les retrouve en effet chez Sidi Qala et chez Youcef Ou-Qasi¹⁰ – un poète d'entre les XVI^e et XVII^e siècles – mais elles existent encore de nos jours.

3) Le septain

Cette forme s'obtient en combinant le 7-syllabe et le 5-syllabe.

(ii) 77 77 757

Exemple : fragment d'un poème de Mouh Aït Messaoud (Mammeri, 1988 : 152 et suivantes) .

Ay ixḥ-iw ignen yesree

Ô tête-mon dormir-en assoupir-il

Mon esprit assoupi assommé

Ur k-ziden iyuraf

Ne pas toi-tritures meules

Tu n'as point été assez trituré

Tideṭ yesgağğ-iṭ ṭṭmee

Vérité est banni-il cupidité

La cupidité a banni la vérité

¹⁰ Pour de plus amples informations sur ce poète, le lecteur peut consulter Mammeri (1988 : 62-141). On trouvera également une notice biographique sur ce poète dans Bouamara (2001).

4) Les huitains

Le huitain n'a curieusement pas été signalé par Mammeri (1991), sans que nous sachions pourquoi. Cette facture était pourtant employée dans plusieurs répertoires que nous avons consultés et dont les recueils ont été établis par Mammeri lui-même (1988). Cette facture est, entre autres, employée par Sidi Qala¹¹, Youcef Ou-Qasi, Ali Amrouche et enfin par Yemma Xliğa. Les formes du huitain les plus répandues sont les suivantes :

(i) 77 77 77 77

Exemple : fragment de Yemma Khelidja (Mammeri, 1988 : 382).

A Rebbi efk-d ameččim

Ô Dieu donne-nous neige aux flocons
Fais mon Dieu tomber la neige à gros flocons
Deg genni ad yeg aelawen
Dans ciel il fera tapis
Jusqu'à faire des voiles dans le ciel

(ii) 75 75 75 75

Exemple : fragment d'un poème de Ali Amrouche (Mammeri, 1988 : 260).

Ay afsih bu lekluf

Ô poète aux intrigues
Poète intrigant
ițțurrun tidma s ssda
Séduisant femmes avec chant
Tu séduits les femmes de tes accords

5) Les neuvains

Certains auteurs, comme Mammeri (1969), estiment que la « forme » du neuvain a été créée par Si Mohand Ou Mhand (1848-1905) au point de lui donner le nom de « asefrou mohandien » (Mammeri, 1969). A ce propos, nous apportons ici quelques précisions qui peuvent faire progresser le débat sur la métrique kabyle.

Le manque drastique de documents écrits datant du XIX^e siècle et d'avant la période coloniale nous empêche d'affirmer si oui ou non le neuvain, comme forme autonome, a existé avant Si Mohand¹². Ce dont nous sommes sûrs en revanche, c'est que le neuvain a bel et bien existé avant lui, en tant que sous-strophe de poèmes longs. Nous en concluons que Si Mohand n'a fait que donner au neuvain une autonomie, pérenne, qui a résisté à l'épreuve du temps, en ce sens que le

¹¹ On trouve le huitain dans *taqsit l-leđyur* « le dit des oiseaux », Mammeri (1988 : 226-257).

¹² On trouve bien le neuvain – en tant que strophe – dans les poèmes kabyles recueillis par Hanoteau dans les années 1850-60, c'est-à-dire avant que Si Mohand n'entre en scène.

neuvain a, depuis Si Mohand, fortement marqué la poésie kabyle de tous ses successeurs.

La seule forme du neuvain que nous connaissons est la suivante :

(i) 757 757 757

Exemple : fragment d'un poème de Si Mohand (Mammeri, 1969 : 146).

Yeggul wul-iw s wurfan

Fait serment-il cœur-mon avec colère

Mon cœur avec colère a fait serment

Leibad imesfan

Personnes malpropres

De ne jamais fréquenter

Ur ten-gix d lemhibba

Ne pas fais-je de amour

Les individus tarés

(ii) 773 773 773

Une autre forme, plutôt singulière, a existé cependant. Nous la trouvons employée, par exemple, dans le poème anonyme appelé *Taqsiṭ n ttuḥid*, « Méditation sur l'unicité de Dieu » (Mammeri, 1988 : 342).

Sslaṭ fell-ak la eedla

Prière sur-toi sans retard

Loué sois-Tu sans répit

Lehdur fell-ak ay zidit

Paroles sur-toi que sont douces-elles

Douce est la parole dite sur Toi

Ay utwil

Ô habile

Très sagace

6) La « forme » à 10 vers

Comme pour le huitain, la « forme fixe » à 10 vers n'a pas non plus été signalée par Mammeri (1991). Il y en a pourtant plusieurs dans Mammeri (1988). En voici quelques exemples :

(i) 77 77 77 77 77

Exemple : fragment du poème anonyme appelé *Aḥeddad l-lqalus*, « Le forgeron de Akalous » (Mammeri, 1988 : 168)¹³.

¹³ Cette « forme » est également en usage dans un poème de Sidi Arab Ait Sidi Amar (Mammeri, 1988 : 206) et dans un poème de Sidi Qala (Mammeri, *ibid.* : 246).

Xeddmex i medden akk° lxir

Je fais aux personnes toutes bien-le
Je suis le serviteur de tout le monde

Nekk d aḥeddad si Lqalus

Moi c'est forgeron de Akalous
Moi le forgeron d'Akalous

(ii) 757 77 757 77

Exemple : fragment d'un poème appelé *Taqsiṭ n welxem*, « La légende du chameau » (Mammeri, 1988 : 318).

Sslaṭ eli-k d isem-ik zid

Prière sur-toi c'est nom-ton doux-il est
Je prélude par Toi Doux est ton nom

Itekkes ttesdid

Enlève-il rouille
Il décape

Seg wul yellan d imxegges

De cœur ayant c'est rouillé
Les cœurs rouillés

7) La « forme » à 12 vers

Cette « forme » n'a pas été non plus signalée par Mammeri (1991), bien que nous la trouvions à l'œuvre, d'un côté, dans quelques poèmes de Youcef Ou-Qasi, de l'autre, chez Sidi Qala (Mammeri, 1988 : 254).

(i) 77 77 77 77 77 77

Exemple : fragment d'un poème de Youcef Ou-Kaci (Mammeri, 1988 : 88).

Ssalamu ealikum

Salut à vous
Salut à vous

A ssyadi ssamein

Ô hommes entendeurs
Hommes qui m'écoutez

(ii) 77 74 77 74 74 77

Exemple : fragment d'un poème de Youcef Ou-Kaci (Mammeri, 1988 : 92).

A leḥmam ar k-nceyyee

Ô pigeon que toi-envoyons-nous
Va ramier mon messenger

Neqqel deg-gifeg-ik ejel

Déplace-toi de envol-ton hâte-toi

Prends ton envol hâte-toi

Les « formes fixes » avec la rime

Comme nous l'avons dit plus haut, la rime (ou assonance) – bien qu'elle ne modifie pas le mètre – compte bien dans la définition du vers, dans la mesure où elle nous en indique la fin. Par ailleurs, elle donne à une « forme fixe » donnée diverses configurations. Ainsi, en mettant en jeu la rime, on obtient de la « forme » du sizain les configurations suivantes :

(i) ab ab ab

77 77 77

Exemple : fragment d'un poème de Youcef Ou-Kaci (Mammeri, 1988 : 80). Dans le sizain ci-après, la rime/assonance est en *it/el*.

Yiwen d bu-zegza neeqel-it

L'un c'est au bleu on reconnaît-le

De loin vêtu de bleu on le reconnaissait

Seg-gerzer i d-uxutel

De ravin que guette-il

Qui guettait du fond d'un ravin

Ma yella d uħdiq neffer-it

Si il est c'est sage on tais-le

S'il est sage je tais son nom

Abrid wayed ad iqatel

Fois autre combattra-il

Mais que la fois prochaine il combatte

(ii) ab a'b a''b

77 77 77

En revanche, dans ce poème de Youcef Ou-Kaci (Mammeri, 1988 : 98), seuls les vers pairs riment entre eux en *in*.

Mmi-s n tağğalt aras

Fils-son de veuve brun

Le bel enfant de la veuve

Ur iṭṭaggad tirsasin

Ne pas craint-il balles

Est impavide sous les balles

Ur ikkat ur iṭṭwexxir

N'attaque-il ni recule-il

Il n'attaque ni ne recule

Ur iṭṭadedd di txaltin

Ne se met-il debout dans collines
Ni ne se profile sur les collines

Il en est de même de la « forme » du neuvain. La configuration la plus répandue est fort probablement celle-là :

(i)

aab aab aab
757 757 757

Comme dans ce poème de Si Mohand (Mammeri, 1969 : 146).

Yeggul wul-iw s wurfan

Fait-il serment cœur-mon avec colère

Mon cœur avec colère a fait serment

Leibad imeɛfan

Personnes malpropres

De ne jamais fréquenter

Ur ten-giv d lemhibba

Ne pas les-fais-je de amour

Les individus tarés

Mais il en existe d'autres¹⁴, à l'image de :

(ii)

aab a'a'b aab
757 757 757

(iii)

aab aab a'a'b
757 757 757

Les « formes » polystrophiques

Au niveau des « formes fixes » polystrophiques, les « formes fixes » simples, dont nous venions de parler, perdent leurs autonomies ; elles deviennent des éléments constitutifs de poèmes longs. Aussi, selon la longueur du poème, peut-on obtenir diverses « formes fixes » longues, dont les suivantes.

(i) Les neuvains juxtaposés

L'exemple de *Taqsiṭ n 1871* « La révolte de 1871 » (Mammeri, 1988 : 440-455).

Cette pièce, composée de 23 neuvains, c'est-à-dire de 207 vers, se subdivise en 6 strophes. Les vers de la première et ceux de la deuxième, composées chacune de 6 neuvains juxtaposés, riment respectivement en *an/i* et en *is/am* ; ceux des 3^e, 4^e et 5^e,

¹⁴ Pour plus de détails sur ces configurations rimiques dans la poésie attribuée à Si Lbachir Amellah (1861-1930), voir Bouamara (2003 : 348 et suivantes).

composées chacune de 3 neuvains, riment respectivement en *uq/ar*, *it/ar* et en *ef/ya* ; en revanche, la 6^e et dernière strophe n'est composée que d'un seul neuvain, lesquels riment en *i/em*. Comme nous l'avions expliqué plus haut, c'est le changement de la rime dans un poème qui nous renseigne sur l'existence de la strophe.

Donnons-en un fragment pour illustration.

Première strophe : *an/i*

Sslaṭ yefk a nnbi Lēdnan

Prière sur-toi ô Prophète Adnani

Gloire à toi Prophète Adnani

Bu yisem azidan

Au nom doux

Doux est ton nom

A rrsul a ttejra mm tili

Prophète ô arbre aux ombres

Envoyé comme un arbre ombreux

Seconde strophe : *is/am*

Taqsiṭ ad ṭ-bdux s lqis

histoire la-commencerais-je avec mesure-la

Je vais entamer ce poème avec art

Fhem ay ukyis

Comprends ô sage

Esprit sagace écoute-le

S lmizan bḍix nndam

Avec mesure découpe-je poème

J'en ai mesuré les vers

(ii) La juxtaposition de neuvains, de sizains et de quatrains

Nous prenons comme exemple un poème de Mohand Saïd des Ait Melikech (Mammeri, 1988 : 416-423). Ce poème appelé *Ma neqqim akka ur nerbiḥ* « Une lutte inégale » commence par deux neuvains, lesquels sont suivis par des sizains et des quatrains. Donnons-en un fragment :

Sslaṭ yefk a nnbi ay ucbiḥ

Prière sur-toi ô Prophète ô bel homme

Gloire à toi Prophète clair

S lead n ttesbiḥ

Avec serment de chapelet

Par le chapelet

S lead n ssef g lmehreb

Avec serment de rangs dans mosquée

Par les rangs de prieurs dans les mosquées

Ce neuvain en est suivi par un autre, puis par plusieurs sizains comme celui-ci :

Taqsiṭ imiren a ṭ-imlih

pièce alors elle-sera-il charmante

Ton poème alors sera beau

Ad ixli w'innumen jidab

Il tombera celui ayant habitude de danse-de-l'extase

A faire choir les danseurs extatiques

Conclusion

Dans la présente étude, nous voulions faire le point sur la question de la métrique kabyle traditionnelle et d'en dresser un état des lieux, ne serait-ce que provisoire. La poésie kabyle « traditionnelle » (par opposition à la poésie kabyle *médiatisée*) étant caractérisée essentiellement par son oralité *directe* et sa versification. Le premier problème qui se pose est celui du corpus à exploiter.

Etablir un état des lieux de la métrique kabyle traditionnelle suppose que nous connaissons cette poésie, que nous disposons d'un continuum de recueils datés et sérieusement établis, ce qui n'est pas le cas dans le domaine kabyle. En effet, l'un des premiers recueils, sinon le premier, dont nous disposons est celui que Hanoteau a publié en 1867, lequel a été constitué durant les années 1850-60 et qui porte, selon l'auteur, sur la poésie de ses contemporains. Nous pouvons également exploiter aux mêmes fins d'autres recueils, certes moins importants, mais qui datent cependant de la fin du XIX^e siècle, tels que Ben Sedira (1887), Rinn (1887), R. Basset (1892) et Luciani (1899).

A côté de ces documents du XIX^e siècle, nous disposons d'une autre catégorie de recueils de « poèmes kabyles anciens », mais dont l'établissement a été fait au cours du XX^e siècle. Parmi ceux-ci, il en est qui sont plus importants, plus diversifiés et plus représentatifs de la poésie kabyle traditionnelle que tous les recueils de poésie du XIX^e siècle réunis. Le recueil que Mammeri (1988) a publié, pour la première fois en 1980, est de ceux-là.

Mais ce recueil, à l'instar de nombreux autres recueils de poésie « ancienne » dont la constitution et la publication ont été effectuées au cours du XX^e siècle, date qu'on le veuille ou non du XX^e siècle. En conséquence, cette dernière catégorie d'ouvrages a moins de *valeur documentaire* que les ouvrages qui ont été publiés au cours du XIX^e siècle. Prenons l'exemple du recueil de Mammeri (1988) et voyons-le de plus près. L'un des problèmes qu'il soulève est sans doute celui des époques auxquelles les poètes qu'il mentionne ont vécu : ces poètes n'ont pas été présentés par ordre chronologique, ce qui constitue un écueil pour les situer sur l'axe du temps. D'où la difficulté de savoir qui a vécu avant qui. Ce problème épineux de datation, qui est sans doute inhérent à toute production orale, constitue néanmoins un problème difficile à surmonter pour dresser un bilan évolutif des mètres et des formes fixes employés dans la poésie kabyle « ancienne ».

Le bilan des mètres et des formes fixes que nous avons tenté d'établir ici n'est ni exhaustif, ni représentatif de toute la poésie kabyle. Pour pouvoir atteindre un tel objectif, il va falloir lancer plusieurs travaux à l'avenir. D'abord, on doit

commencer par répertorier puis rassembler tous les documents fiables existants. Parmi ces derniers, il en est qui ont été déjà publiés et qui ont été, plus ou moins, exploités dans le cadre de la métrique, mais également à d'autres fins. En revanche, ceux qui ont été constitués au cours des deux ou trois dernières décennies dans le cadre de travaux de recherche universitaire, par exemple, n'ont pas été suffisamment exploités dans le cadre qui est le nôtre. Leur étude, qui nécessite à elle seule plusieurs thèses, nous fournirait certainement de plus amples informations sur ce sujet.

Par ailleurs, le bilan dressé ici s'est fondé sur la théorie syllabique. Celle-ci donne de la poésie kabyle, d'une part, des mètres et des vers simples et, d'autre part, des formes fixes dont nous avons rendu compte ici. Mais l'hypothèse syllabo-intonative que défendent plusieurs métriciens kabyles, bien qu'avec des argumentaires différents, est plausible également. Elle est intéressante et mérite qu'on l'approfondisse, dans la mesure où elle nous fournit un autre type de disposition typographique des vers et des poèmes kabyles. Mais pour que l'hypothèse de la disposition des vers en hémistiches soit plus valide, il ne faudra plus se fonder seulement sur l'intuition et l'ouïe, il est absolument nécessaire de recourir à l'analyse instrumentale pour mesurer l'intonation esthétique qui, rappelons-le, entre en jeu lors de la déclamation de la poésie orale.

L'autre perspective de travail qui nous paraît intéressant à mener, concerne l'étude de la métrique en relation avec la syntaxe de la phrase. L'étude des types de rejets et des contre-rejets qui existent dans cette poésie pourrait nous fournir des éclaircissements utiles à la compréhension de la métrique.

Références bibliographiques

- Basset, R. (1892), *L'insurrection algérienne de 1871 dans les chansons populaires kabyles*, Louvain, Ista.
- Basset, A. (1987), « Sur la métrique kabyle », Paris, *Etudes et Documents Berbères*, n° 2, p. 85-90 [1952].
- Basset, A. (1989), « Remarques sur la métrique dans quelques vers kabyles », Paris, *Etudes et Documents Berbères*, n° 5, p. 5-25 [1952].
- Ben Sedira, B. (1887), *Cours de langue kabyle*, Alger, Jourdan.
- Bouamara, K. (1995/1996), *Anthologie de poésies kabyles lyriques attribuées à Si Lbachir Amellah (1861-1930)*, Mémoire de Magister/DEA, Université de Béjaïa/Inalco (Paris).
- Bouamara, K. (2001), « Notice biographique sur "Youcef-Ou-Kaci (1680-17??)" », in *Hommes et femmes de Kabylie. Dictionnaire Biographique de la Kabylie*, Aix-en-Provence/Alger, Ina-Yas/Edisud, p. 200-202.
- Bouamara, K. (2003), *Littérature et société : le cas de Si Lbachir Amellah (1861-1930), un poète chanteur de Petite Kabylie*, Thèse de doctorat (nouveau régime), Paris, Inalco.

- Bouamara, K. (2005), *Si Lbachir Amellah (1861-1930), un poète chanteur célèbre de Kabylie*, Béjaïa (Algérie), Talantikit.
- Bouamara, K. (2007), « Où en est actuellement la littérature algérienne d'expression amazighe : le cas du kabyle ? », Alger, *Timmuzgha*, n° 14, p. 5-31.
- Boulifa, S. (1990), *Recueil de poésies kabyles*, Alger, AWAL [1904].
- Bounfour, A. (1999), *Introduction à la littérature berbère, 1. La poésie*, Paris-Louvain, Peeters.
- Chaker S. (1984), « Structures formelles de la poésie kabyle », *Littérature orale*. Actes de la table ronde de juin 1979, Alger, OPU, p. 25-38.
- Chaker S. (1991), « Eléments de prosodie berbère : quelques données exploratoires », Paris, *Etudes et Documents Berbères*, n° 8, p. 5-25.
- Cornulier, B. (1995), *Art poétique. Notions et problèmes de métriques*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon.
- Dellaoui, M. (2004), *Poésie kabyle d'antan* (Retranscription, commentaire et lecture critique de Hanoteau, 1867), Alger. Zyriab [1867].
- Feraoun, M. (1989), *Poèmes de Si Mohand*, Alger, Bouchene [1960].
- Hanoteau, A. (1867), *Poésies populaires de la Kabylie du Djurdjura*, Alger, Imprimerie impériale.
- Luciani, J.-D. (1899 et 1900), « Chansons kabyles de Smaïl Azikkiou », Alger, *Revue africaine*, tomes 43-44.
- Mammeri, M. (1969), *Les Isefra. Poèmes de Si Mohand-ou-Mhand*, Paris, Maspéro.
- Mammeri, M. (1988), *Poèmes kabyles anciens*, Alger, Laphomic/ Awal/ La Découverte.
- Mammeri, M. (1991), « Problèmes de prosodie berbère », *Culture savante, culture vécue*, Alger, Tala, p. 84-92.
- Mammeri, M. (1990), *Inna-yas Ccix Muħend (Le cheikh Mohand a dit)*, Alger, Inna-yas.
- Nacib, Y. (1993), *Anthologie de la poésie kabyle*, Alger, Andalouses.
- Rabehi, A. (1995), « Quelques poèmes recueillis au village d'Ighil-wis (région d'Aokas, Petite Kabylie) », Paris, *Etudes et Documents Berbères*, n° 13, p. 179-210.
- Rinn, L. (1887), « Deux chansons kabyles sur l'insurrection de 1871 », Alger, *Revue africaine*, tome 31, p. 55-71.
- Salhi, M.-A. (1996), *Eléments de métrique kabyle : étude sur la poésie de Si Mha Ou-Mhand*, Mémoire de Magister, Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou.
- Salhi, M.-A. (2007), *Contribution à l'étude typographique et métrique de la poésie kabyle*, Thèse de doctorat (nouveau régime), Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou.